

Rapport du Président

Séance publique
jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-13-2
N° applicatif 9653

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Direction
Délégation territoriale Région de Colmar

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE REGION DE COLMAR - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action. Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire de la région de Colmar, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien. Au titre de ce fonds, il est proposée à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 167 480 € afin de soutenir 7 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières y afférant.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien. Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. Les projets du Territoire Région de Colmar

Sept projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 1 167 480 €.

Les projets ont été présentés le 3 juin 2024 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-après par enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Région de Colmar et détaillés dans le tableau annexé au présent rapport.

A. Enjeu Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place.

2 projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 447 646 €, au titre de la thématique Péri-scolaire et équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

En premier lieu, il s'agit du projet d'aménagement de la friche Sonomab et extension du périscolaire de SOULTZ porté par la Commune de SOULTZ d'un montant éligible de 3 616 899 € HT. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 400 000 €, représentant 11,06 % du montant éligible.

La Ville de SOULTZ souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de Bilinguisme :

- mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue,
- désigner un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Commune,
- créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté,
- former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale,
- inscrire la Commune dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässich ».

En matière de politique Sociale :

- construire un projet éducatif,
- travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels,
- proposer une tarification sociale,
- proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion),
- travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

En second lieu, il s'agit du projet d'aménagement d'une zone de loisirs visant à favoriser le déploiement des mobilités douces et du savoir rouler à vélo porté par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le projet consiste en la réhabilitation de l'aire de loisirs de LAUTENBACH, en lien avec les acteurs locaux (Conseils des jeunes et associations locales associés à l'élaboration du projet) avec pour objectif de créer un équipement d'apprentissage et de pratique du vélo sportif, composé d'une piste « avancée » et d'un parcours d'apprentissage dédiée aux débutants qui favorisera leur évolution en toute sécurité. Ce site, jouxtant la piste cyclable qui relie BUHL à LAUTENBACH, pourra ainsi favoriser les mobilités douces. Cet aménagement est prévu pour être utilisé dans le cadre du programme Savoir Rouler à Vélo. Pour ce projet d'un montant éligible de 238 230 € HT, il vous est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller une subvention de 47 646 €, représentant 20 % du montant éligible.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière d'éducation :

- promouvoir le savoir rouler à vélo auprès de l'ensemble des élèves du cycle 3 du territoire dont les élèves de 6^{ème}.

En matière d'enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace :

- créer les synergies entre les intervenants du savoir rouler à vélo auprès des élèves du cycle 3 et les interventions mobilité durable de la Collectivité européenne d'Alsace en proposant notamment des interventions communes.

En matière de sécurité routière et mobilités douces:

- s'appuyer sur le tissu associatif local pour favoriser les actions de prévention et de sensibilisation quant à l'usage du vélo,

- mettre en cohérence la signalisation directionnelle vélo de leurs futurs aménagements avec la signalisation existante des itinéraires de la Collectivité européenne d'Alsace,
- saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace.

En matière de Bilinguisme :

- proposer une signalétique bilingue de l'intégralité du site ainsi qu'une traduction bilingue des documents de communication.

B. Enjeu Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

3 projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 443 798 €, au titre de la thématique de soutien des projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable.

En premier lieu, il s'agit de la création de la Maison de la Pêche et de la Nature du HAUT-RHIN à GUEBWILLER portée par la Fédération du HAUT-RHIN pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, d'un montant éligible de 538 437 € TTC. Il vous est proposé d'attribuer à la Fédération du HAUT-RHIN pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, une subvention de 50 000 €, soit 9,30 % du montant éligible.

La Fédération du HAUT-RHIN pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique qui conduit ce projet souscrit aux engagements réciproques suivants jusqu'au 31 décembre 2030 :

En matière de Bilinguisme :

- traduire en alsacien les titres des futurs panneaux pédagogiques de la Maison de la Pêche et de la Nature et orienter vers une traduction en allemand et/ou alsacien des principales informations données via un QR Code.

En matière d'Enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace :

- gratuité pour 2 animations pédagogiques/an en collège dont au moins 1 situé sur le Territoire Région de Colmar,
- gratuité pour 2 sorties de terrain/an pour des collèges dont au moins 1 situé sur le Territoire Région de Colmar (découverte milieux aquatiques - zones humides et/ou pêche électrique),
- organiser gratuitement 1 exposition « biodiversité / milieux aquatiques / zones humides » à l'Hôtel d'Alsace à COLMAR sur une durée de 15 jours avec des animations à programmer, notamment en faveur des collégiens (en 2026 ou 2027) ; cette manifestation s'inscrira dans le « calendrier développement durable » du Territoire Région de Colmar,
- indiquer notamment dans la salle d'exposition permanente et d'animation de la Maison de la Pêche et de la Nature du HAUT-RHIN, le soutien financier de la CeA.

En second lieu, il s'agit de la création d'une liaison cyclable GUEBWILLER – BUHL, d'un montant éligible de 263 021 € HT. Il vous est proposé d'attribuer à la Ville de GUEBWILLER une subvention de 26 302 €, soit 10 % du montant éligible.

La Ville de GUEBWILLER qui conduit ce projet souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de bilinguisme :

- mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus (cf « actions de valorisation et communication » de la Ville) et afficher le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace de manière bilingue.

En matière d'enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace :

- le jalonnement cyclable devra être cohérent avec le système utilisé par la Collectivité européenne d'Alsace pour ses itinéraires,
- l'entretien ultérieur de l'aménagement sera réalisé par la (ou les) Commune(s) concernée(s), même dans l'emprise de la Collectivité européenne d'Alsace le cas échéant,
- l'ensemble des données géo référencées sera partagé avec la Collectivité européenne d'Alsace pour alimenter la base de données alsacienne ainsi que les comptages de fréquentation,
- la promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'OT de la région de GUEBWILLER en lien avec l'ADT,
- la mise en place d'un fléchage indiquant le collège HUGSTEIN de BUHL à la fin du tronçon 3.

En troisième lieu, il s'agit de l'aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM, d'un montant éligible de 1 469 984 € HT. Il vous est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH une subvention de 367 496 €, soit 25 % du montant éligible.

La Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH qui conduit ce projet souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de bilinguisme :

- mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue.

En matière d'enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace :

- le jalonnement cyclable devra être cohérent avec le système utilisé par la Collectivité européenne d'Alsace pour ses itinéraires,
- l'entretien ultérieur de l'aménagement sera réalisé par la (ou les) Commune (s) concernée (s) même dans l'emprise de la Collectivité européenne d'Alsace le cas échéant,
- l'ensemble des données géo référencées sera partagé avec la Collectivité européenne d'Alsace pour alimenter la base de données alsacienne ainsi que les éventuels comptages de fréquentation,
- la promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'OT d'Alsace Rhin Brisach en lien avec l'ADT.

C. Enjeu Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

2 projets du Territoire Région de Colmar sont soumis à votre approbation au titre de cet enjeu, représentant un soutien prévisionnel de 276 036 €, au titre de la thématique favorisant le potentiel touristique et accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité.

En premier lieu, il s'agit de la construction d'une résidence type foyer pour jeunes travailleurs en formation à savoir la « Maison des Compagnons du Devoir » portée par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace sous l'égide des Compagnons du devoir. D'un montant éligible de 2 203 969 € HT. Il vous est proposé d'attribuer au Pôle Habitat Colmar Centre Alsace une subvention de 140 000 €, représentant 6,40 % du montant éligible.

Pôle Habitat Centre Alsace souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière d'insertion :

- pour la réalisation des travaux de construction, lors de la phase de négociations avec les entreprises, aborder et les inviter à recourir à des publics en démarche d'insertion : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires du RSA notamment, ainsi que les personnes en situation de handicap,
- de contribuer à faire connaître la réalité et l'attractivité des métiers.

Au niveau du bâtiment :

- par l'affichage à l'entrée de la structure le financement Collectivité européenne d'Alsace + signalétique bilingue (allemand ou alsacien),
- de permettre à titre ponctuel et gratuit, l'usage de la salle de réunion à l'attention de la Collectivité européenne d'Alsace et sous couvert de l'accord et après vérification de la disponibilité auprès des Compagnons du devoir.

L'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France s'engage en tant que partenaire à réaliser les projets décrits ci-dessous :

En matière d'insertion :

- de valoriser, faire connaître la réalité et l'attractivité des métiers en accueillant des stagiaires orientés par la mission locale, l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar, la Maison des Adolescents de Colmar,
- de participer au salon emploi formation se déroulant annuellement à Colmar.

En matière d'éducation, auprès des collégiens :

- d'organiser des actions et ou des expositions sur les métiers proposés par les compagnons du devoir, au sein de l'Hôtel d'Alsace de Colmar, ou des collèges par exemple, afin de permettre la sensibilisation des jeunes aux filières d'excellence proposées,
- de contribuer aux actions en faveur de l'orientation professionnelle des collégiens en leur proposant des accueils sur les sites Alsaciens des compagnons du devoir pour valoriser les métiers proposés (portes ouvertes),
- d'aider la Collectivité européenne d'Alsace à constituer une offre de stages destinés aux collégiens sur la « plateforme Stage de troisième » (site Internet de la Collectivité européenne d'Alsace). Les offres pourraient être proposées par les compagnons du devoir grâce à leur partenariat développé avec les entreprises.

Par la mise en place d'actions de valorisation des métiers afin de promouvoir les valeurs d'égalité (filles – garçons, jeunes en situation de handicap...) :

- d'apporter savoir et réseau aux filières métier en collège, dispositif de la Collectivité européenne d'Alsace qui soutient les collèges engagés dans la découverte d'une filière métier en particulier comme par exemple les métiers du bois, l'artisanat d'art, ...
- de participer aux forums métiers des collèges de Colmar et environs.

Auprès des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance :

- de développer l'accueil de jeunes confiés au Président de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sur les sites des compagnons du devoir, pour présenter et valoriser les métiers,
- de favoriser leur orientation, leurs choix professionnels. Ces accueils pourraient se dérouler sur des temps forts dédiés ou thématiques, dans le cadre de projets,
- de permettre à des jeunes confiés à l'ASE de découvrir les métiers proposés par les compagnons du devoir, en les accueillant dans le cadre de stages d'observation 3^{ème} ou de découverte,
- de promouvoir la formation des compagnons du devoir auprès des jeunes dans le cadre de leur projet de scolarité, voire envisager une attention particulière pour les jeunes de l'ASE qui seraient candidats à l'admission,
- de participer à la cohésion sociale du territoire, en particulier sur le quartier,
- de concourir à l'échelle du quartier, avec l'ensemble des partenaires et des habitants, aux réflexions, puis à la dynamique d'animation du quartier, afin d'en valoriser l'image et de le rendre plus attractif sur le plan de l'intégration notamment,
- de favoriser et dynamiser les projets en lien avec le public étudiant résidant en proximité sur le quartier,
- d'accompagner en favorisant la mise en réseau, l'émergence de projets comme le déploiement de l'association "L'outil en main" qui a pour but de valoriser les métiers de l'artisanat en transmettant sur le temps extra-scolaire un savoir-faire à des enfants volontaires âgés de 10 à 15 ans.

En second lieu, il s'agit de travaux d'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'ensemblier Manne Emploi au sein des quartiers prioritaires de la Ville de COLMAR (QPV). Ce projet de construction s'inscrit dans une démarche de rationalisation des outils d'insertion de l'association en vue de la création d'une future régie de quartier et d'un développement de la synergie avec l'Espace solidarités Alsace de COLMAR, d'un montant éligible de 755 758 € TTC. Il vous est proposé d'attribuer à l'association Manne Emploi une subvention de 136 036 €, représentant 18 % du montant éligible. Cette subvention à l'association vise au financement du second œuvre des travaux sur le bâtiment, par délégation de MOA par la société SCI ME2I intervenant en tant que MOA sur le gros œuvre des nouveaux locaux

L'association Manne Emploi souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de cohésion sociale du territoire, en particulier au sein du QPV EUROPE-SCHWEITZER :

- contribuer, en lien avec l'ESA Colmar notamment, à un accueil inconditionnel de proximité des publics en situation de précarité, et du public jeune,
- développer les interactions partenariales et la démarche du « Aller vers » le public, en proposant des actions délocalisées, au sein de l'ESA Colmar notamment (ateliers numériques, actions d'insertion, entretiens individuels...) et réciproquement, accueillir au sein de sa structure les travailleurs sociaux de l'ESA Colmar pour des entretiens sociaux, des permanences d'accueil tout public ou thématiques,
- proposer des actions de lutte contre la fracture numérique visant l'autonomie des publics en situation de précarité, et du public jeune plus spécifiquement, en complément de l'offre existante,
- concourir à la mise en place de projets innovants pour favoriser l'autonomie dans les démarches des publics en voie d'insertion, en particulier les plus jeunes d'entre eux,

- favoriser la contribution des publics aux montage des projets de la structure, afin de permettre un accueil et un accompagnement ajustés à leurs besoins, et développer le pouvoir d'agir.

En matière d'attractivité du territoire :

- proposer une offre de service globale en matière d'insertion à l'ensemble des habitants du territoire de COLMAR, et en proximité aux habitants du QPV EUROPE-SCHWEITZER, en partenariat avec France travail et la Pep's, structures voisines, les services concourant à l'Insertion au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que les associations ou structures impliquées dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire.

En matière d'attractivité des métiers :

- valoriser, faire connaître la réalité et l'attractivité des métiers en accueillant des stagiaires orientés par la mission locale, l'Association de prévention spécialisée de QPV EUROPE-SCHWEITZER, des élèves de 3^{ème} de collège en stage de découverte.

En matière d'utilisation du bâtiment :

- dans le cadre des travaux, favoriser le recours à des chantiers pédagogiques ou à des publics en démarches d'insertion (publics jeunes, publics bénéficiaires du rSa, et personnes en situation de handicap),
- l'affichage à l'entrée de la structure le financement Collectivité européenne d'Alsace + signalétique bilingue,
- la mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau d'accueil pour la permanence des Conseillers d'Alsace du canton de Colmar 1,
- permettre à titre ponctuel et gratuit, l'usage de la salle de réunion.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :

- au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :
 - le projet d'aménagement de la friche Sonomab et d'extension du périscolaire de SOULTZ porté par la Commune de SOULTZ,
 - le projet d'aménagement d'une zone de loisir visant à favoriser le déploiement des mobilités douces et du savoir rouler à vélo porté par la Communauté de Communes de la région de GUEBWILLER.
- au titre de l'enjeu « Climat - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel. » :
 - le projet de création de la maison de la Pêche et de la Nature du HAUT-RHIN à GUEBWILLER porté par la Fédération du HAUT-RHIN pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique,
 - le projet de création d'une liaison cyclable GUEBWILLER – BUHL porté par la Ville de GUEBWILLER,

- le projet d'Aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM porté par la Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH,
- au titre de l'enjeu « Attractivité - Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant » :
- le projet de construction d'une résidence type foyer à destination des Compagnons du Devoir porté par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace,
 - le projet de travaux d'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'ensemblier Manne Emploi au sein des quartiers prioritaires de la Ville de COLMAR (QPV) porté par l'Association Manne emploi.
- d'attribuer à la Commune de SOULTZ une subvention d'investissement d'un montant maximal de 400 000 €, représentant 11,06 % d'une dépense éligible de 3 616 899 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 47 646 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 238 230 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement d'une zone de loisir précité visant à favoriser le déploiement des mobilités douces et du savoir rouler à vélo, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 50 000 €, représentant 9,30 % d'une dépense éligible de 538 437 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création de la maison de la Pêche et de la Nature du Haut-Rhin à GUEBWILLER précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à la Ville de GUEBWILLER, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 26 302 €, représentant 10 % d'une dépense éligible de 263 021 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'une liaison cyclable GUEBWILLER / BUHL précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à la Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 367 496 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 1 469 984 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de d'Aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à Pôle habitat Colmar Centre Alsace, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 140 000 €, représentant 6,40 % d'une dépense éligible de 2 203 969 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet le projet de construction d'une résidence type foyer à destination des Compagnons du Devoir précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,
- d'attribuer à l'Association Manne Emploi, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 136 036 €, représentant 18 % d'une dépense éligible de 755 758 € TTC au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de travaux d'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'ensemblier Manne Emploi au sein

des quartiers prioritaires de la Ville de COLMAR (QPV) précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Pôle habitat Colmar centre Alsace et les Compagnons du devoir pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de SOULTZ, pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de GUEBWILLER, pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes de la région de GUEBWILLER, pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes ALSACE RHIN-BRISACH, pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatiques, pour le projet subventionné précité, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Manne Emploi pour les projets subventionnés précités, jointe en annexe au présent rapport, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire.

- De m'autoriser à signer lesdites conventions de partenariat.

- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

- de préciser que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,

- de préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	799 984 €
P063	O016	P063E07	T01	3255-204-2324-54	367 496 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.